

Contrat d'engagement BONAMAPPETIT & Farine Valdor
Du 01 octobre 2026 au 30 septembre 2027
Bulletin de souscription individuel avec Pain Budi Bio, producteur

SAISON 15 : 01 octobre 2026 – 30 septembre 2027 avec :

- **Distribution tous les jeudis**
- **Pas de distribution les jeudis suivants :**

24/12/2026 Noël

31/12/2026 Jour de l'an

29/04/2027

06/05/2027

29/07/2026 vacances d'été

05/08/2027

12/08/2027

19/08/2027

Parties contractantes

Le présent contrat est passé entre

Théophile VANDOOREN PREVOST, SARL Pain Budi Bio
1, chemin de La Budinerie Tel. : 07 86 10 21 33
78720 La Celle-Les-Bordes
<http://painbudibio.fr>

Ci-après dénommé « le Producteur », d'une part,

et l'adhérent de BonAmappétit – Vélizy :

Nom et prénom :

Adresse :

E-mail :

Tél portable : **Tél fixe :**

Ci après dénommé « l'Amapien ».

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé entre l'Amapien et le Producteur pour l'approvisionnement en pain et en farine pendant la période définie en section suivante. Les produits fournis respectent le label AB et le producteur ouvre les portes de son exploitation à tout contrôle qui serait mandaté par Alliance Paysans - Consom'Acteurs Ile-De-France, ou ses ayant-droits. La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le Producteur, d'une part, et les Amapiens d'autre part, associés au sein de l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne Bon Amappétit.

Je soussigné, Théophile Vandooren Prévost, exploitant agricole installé 1 chemin de La Budinerie, 78720 La Celle-Les-Bordes

- Je m'engage à fournir du pain et de la farine biologiques, frais, cultivés par mes soins selon le cahier des charges AB de l'agriculture biologique.
- J'ai lu et approuvé le règlement intérieur de BonAmappétit qui m'a été remis et je m'engage à le respecter.

Termes du contrat :

Le pain et la farine seront livrés par Théophile Vandooren Prévost, ou un de ses collaborateurs de la ferme de la Budinerie, chaque semaine du Jeudi 1er octobre 2026 au Jeudi 30 septembre 2027 (inclus), sauf les jeudis mentionnés ci-dessus.

L'Amapien accepte un possible décalage dans les dates de livraison en cas de souci majeur rencontré par Théophile Vandooren Prévost.

Calendrier des distributions :

Mois	Pain	Farine
Octobre 2026	1/8/15/22/29	1er octobre
Novembre 2026	5/12/19/26	5 novembre
Décembre 2026	3/10/17	3 décembre
Janvier 2027	7/14/21/28	7 janvier
Février 2027	4/11/18/25	4 février
Mars 2027	4/11/18/25	4 mars
Avril 2027	1/8/15/22	1er avril
Mai 2027	13/20/27	13 mai
Juin 2027	3/10/17/24	3 juin
Juillet 2027	1/8/15/22	1er juillet
Août 2027	26	Pas de distribution de farine
Septembre 2027	2/9/16/23/30	2 septembre

LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN(NE) :

Je soussigné(e),

- m'engage à acheter au producteur par semaine durant toute la saison un **panier régulier** à choisir ci-dessous :

Type de pain	Prix unitaire	Quantité	Prix total (TTC)
Pain nature 1 kg	5,80 €		
Pain nature 800 g	4,60 €		
Pain nature 500 g	2,90 €		
Pain complet 1 kg	5,80€		
Pain complet 500g	2,90 €		
Pain petit épeautre 500g	4,30 €		
Pain 3 Farines 500g	3,20 €		
Pain sportif 500g	4,20 €		
Pains spéciaux			
Pain Multi-graines 400g	2,90 €		
Pain Lin-Pavot 400g	2,90 €		
Pain Sésame 400g	2,90 €		
Pain Graines de courge 400g	2,90 €		
Pain Olives 350g	2,90 €		
Pain Figues 350g	2,90 €		
Pain Noisettes 350g	2,90 €		
Pain Raisins 350g	2,90 €		
Pain Noix 350g	2,90 €		
Pain surprise (parmi les pains spéciaux)	2,90 €		
Brioche de 300g	4,30 €		
TOTAL			

Le responsable du contrat pour l'Amap envoie un mail à La Budinerie le lundi précédant la livraison du jeudi, pour préciser l'ensemble de la commande des Amapiens concernés.

- m'engage à acheter au producteur durant toute la saison (périodicité de 4 semaines)

Type de farine	Prix unitaire	Quantité	Prix total (TTC)
Farine Valdor Type 110 - 3 kg	7,00 €	0	
Farine Valdor Type 80 - 3 kg	7,00 €	0	
Farine Valdor Type 110 - 5 kg	10,00 €	0	
Farine Valdor Type 80 - 5 kg	10,00 €	0	
TOTAL			

- reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison.
- **m'inscris dès maintenant sur le blog de l'AMAP de Vélizy pour assurer au moins 2 permanences de distribution pour cette saison 15 suivant mes disponibilités.**
- remplis les chèques suivants à l'ordre de **SARL Pain Budi Bio** en paiement de ces produits :
 - **Pain :**
 - 1 chèque de€ correspondant aux 12 livraisons T1 du 01/10/2026 au 17/12/2026
 - 1 chèque de€ correspondant aux 12 livraisons T2 du 07/01/2027 au 25/03/2027
 - 1 chèque de€ correspondant aux 11 livraisons T3 du 01/04/2027 au 24/06/2027
 - 1 chèque de€ correspondant aux 10 livraisons T4 du 01/07/2027 au 30/09/2027
 - **Farine :**
 - 1 chèque de€ correspondant aux 3 livraisons T1 du 01/10/2026 au 17/12/2026
 - 1 chèque de€ correspondant aux 3 livraisons T2 du 07/01/2027 au 25/03/2027
 - 1 chèque de€ correspondant aux 3 livraisons T3 du 01/04/2027 au 24/06/2027
 - 1 chèque de€ correspondant aux 2 livraisons T4 du 01/07/2027 au 30/09/2027

Je remets ces chèques dès que possible à Patrick & Florence LEXTRAIT, Coordinateurs du contrat. Les chèques correspondant à chaque période à l'ordre de **SARL Pain Budi Bio** seront remis au PRODUCTEUR pour encaissement au début de chaque période.

- Distribution des paniers : tous les jeudis de 18h00 à 19h15, au Club House du gymnase Wagner à Vélizy-Villacoublay 78140 en face de l'Onde

Si je ne viens pas chercher ma part (vacances, etc.) et si personne ne vient la chercher à ma place, j'en informe les responsables distribution sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué. Les pains non récupérés seront partagés entre les partenaires de la distribution.

- remplis et imprime le présent contrat en 1 exemplaire.

Date :

Signature de l'adhérent

Signature de l'agriculteur/producteur

ANNEXE

Rappel des engagements (Producteur / Amapien Adhérent)

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (disponible auprès de L'association ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France).

Les autres engagements sont les suivants :

a. Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à L'association « BonAmappétit » pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur le site Internet www.bonamappetit.fr/ ou sur demande auprès du secrétaire de L'association).
- Préfinancer la production (cf. prix du pain et de la farine et modalités de règlement).
- Se rendre sur la ferme de La Budinerie dans les Yvelines pendant le contrat d'engagement pour aider le Producteur en cas de besoin.
- Venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution à Vélizy-Villacoublay. En cas d'absence, le panier pourra être remis à une tierce personne déléguée par l'Adhérent pour le récupérer ou bien sera redistribué entre les partenaires. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Assurer sa part de permanence aux distributions comme il sera spécifié sur le Planning Distribution de l'association.

b. Engagements du producteur partenaire :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, issus de sa production BIO et transformés dans sa Ferme : Moulin pour la farine & four pour le pain.
- Etre présent aux distributions dès qu'il le peut ou occasionnellement, donner régulièrement des nouvelles sur les soucis éventuels de culture, de fabrication,
- Accueillir les adhérents sur la Ferme au moins une fois pendant le contrat d'engagement.
- Etre transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

c. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, le producteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

d. Participation à la distribution :

- Par roulement, suivant le Planning Distribution affiché sur le site de l'association (www.bonamappetit.fr/) mis à jour à chaque modification